

Comité Syndical du mercredi 12 février 2020 à 18 heures
Hôtel de Ville de Mondeville
Procès-Verbal

L'An deux mil vingt, le mercredi 12 février à 18 heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de MONDEVILLE, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents :

Commune de Colombelles :

Mme LEFEVRE PROKOP – MM GAILLARD – LECOEUR Guy – PINTHIER - POTTIER

Commune de Cormelles le Royal :

Mmes MOREL – OBLIN-POMMIER – MM GUILLEMIN – LIZORET - MAUPETIT

Commune de Cuverville :

Mme AUBERT

Commune de Giberville :

M. GODEY

Commune de Mondeville :

Mmes BURGAT – MALLET-DUCLOS – MM HUGUET – MASSA - RICCI

Absents excusés sans pouvoir :

Commune de Cuverville : M. DELVAL

Commune de Giberville : Mme BOBLIN – MM DE WINTER – LECOEUR Bruno

Absents excusés avec pouvoir :

Commune de Cuverville :

M. HARDEL procuration à Mme AUBERT

Commune de Giberville :

M. LENEVEU procuration à M. GODEY

Commune de Mondeville :

M. FLAUST procuration à M. RICCI

M. HAVARD procuration à Mme BURGAT

Secrétaire de séance : M. PINTHIER

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Elle donne la parole à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Vice-Président en charge des finances et des travaux, qui présente tout d'abord les résultats budgétaires de la section de fonctionnement pour l'année 2019 :

	2019	Pour mémoire 2018
Recettes	2 811 629,46 €	2 884 886,77 €
Dépenses	2 788 142,44 €	2 826 221,05 €
Résultat de l'exercice	23 487,02 €	58 665,72 €
Résultat de clôture cumulé	415 339,65 €	512 023,59 €

Avant de présenter les résultats de la section d'investissement, Monsieur GUILLEMIN, souhaite revenir sur l'évolution de la section de fonctionnement (80% du budget du syndicat), illustrée par les graphiques joints à la convocation et au présent procès-verbal.

Concernant ensuite les résultats de la section d'investissement, ils se résument ainsi :

	2019	Pour mémoire 2018
Recettes	179 535,64 €	341 169,47 €
Dépenses	164 257,40 €	211 910,71 €
Résultat de l'exercice	15 278,24 €	129 258,76 €
Résultat de clôture cumulé	- 102 746,42 €	- 118 024,66 €

Reste à réaliser en dépenses	15 461,23 €	2 146,30 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €	0,00 €

Les membres du Comité ne formulent aucune observation sur ces résultats.

Madame la Présidente précise que la diminution de 16% des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2019 était nécessaire pour que le syndicat retrouve des marges de manœuvre. Elle remercie la Directrice Générale des Services et l'ensemble du personnel pour le travail réalisé et les efforts consentis durant ce mandat.

Elle indique également qu'il était nécessaire de maîtriser les investissements en 2018 et 2019 car d'importants travaux sont à prévoir sur la piscine de Colombelles.

En effet, l'étude réalisée en 2019 sur ce site par le cabinet Archiviolette, et sur laquelle Madame BURGAT revient, a révélé d'importantes déperditions thermiques. Cette étude présente également 3 scénarii pour améliorer la performance énergétique de ce bâtiment (Cf. Synthèse ci-jointe) :

- Scénario 1 : remplacement à l'identique de la toiture afin d'éliminer les infiltrations d'eau. Scénario à minima qui ne permet aucun gain énergétique. Montant des travaux : 365 000 €, maîtrise d'œuvre incluse.
- Scénarii 2 et 2 bis : programmes de travaux qui permettent d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment via le remplacement et l'isolation de la toiture, l'isolation de la façade nord et pignon, le remplacement des menuiseries, la pose de panneaux solaires entre 100 m² et 250 m² selon le scénario retenu. Coût des travaux : entre 1 125 000 € et 1 320 000 €, maîtrise d'œuvre incluse.

En termes de financement, la Présidente expose les différentes solutions envisageables :

- Augmentations des participations des communes ;
- L'emprunt. A ce sujet, Monsieur GUILLEMIN précise que 2 des 4 emprunts en cours prennent fin en 2023 ;
- La vente de l'atelier technique situé rue Charles TELLIER, à Mondeville, à la Communauté Urbaine. A ce jour, dans l'attente de l'estimation du service des Domaines ;
- Subvention de l'Ademe dans le cadre du fonds chaleur, du Conseil Régional et du Département ;
- Vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par les travaux qui seraient réalisés sur la piscine.

Suite à cet exposé, Monsieur GAILLARD revient sur les importantes fuites d'eau mises en évidence par cette étude sur la piscine de Colombelles : 6 m³/jour.

A ce sujet, Madame la Présidente précise que l'une des solutions serait de reprendre l'étanchéité des bassins via la pose de cuves inox. Solution inenvisageable au vu de son coût estimé à 1 000 000 € par le cabinet d'architectes. Autre solution : suppression d'une vidange puisque l'eau est sans cesse renouvelée en raison de ces fuites continues. Ce qui permettrait d'en amortir le coût.

Monsieur RICCI attire l'attention des élus sur le fait que dans les années à venir, le coût de fonctionnement des piscines va augmenter en raison de la mise en place du tarif progressif de l'eau sur le territoire de la communauté urbaine.

Monsieur PINTHIER estime que ces travaux sur la piscine sont nécessaires car c'est un équipement structurant sur le territoire qui draine beaucoup de public, notamment au niveau des écoles et des associations.

Madame BURGAT estime enfin qu'il faut faire connaître davantage les piscines du syndicat car les familles ne fréquentent plus ce type d'établissement comme avant. Les usages ont évolué. Des portes ouvertes peuvent être par exemple organisées, au cours desquelles les usagers pourront s'initier gratuitement aux activités proposées.

Monsieur POTTIER rejoint la Présidente sur ce point. Il ajoute qu'il faut rendre également nos piscines plus ludiques car la « concurrence » est forte aux alentours.

→ Au cours de ce DOB, aucune décision n'est prise quant au choix du scénario concernant les travaux à réaliser à la piscine de Colombelles. La décision sera prise par la nouvelle équipe.

S'agissant des participations des communes pour l'année 2020, Monsieur GUILLEMIN indique que sur proposition du Bureau Syndical du 14/01 et de la Commission finances/travaux du 28/01, il est proposé, par prudence, de reconduire à l'identique le montant global voté en 2019, à savoir 2 378 876 € ; sachant

qu'en application des clés de répartition différentes selon les services, le montant de la participation de chaque commune évolue à la hausse ou à la baisse.

→ A l'issue de l'exposé de l'ensemble de ces éléments, le Comité Syndical prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire du SIVOM des Trois Vallées pour l'année 2019 a eu lieu.

2. Questions diverses

Madame la Présidente propose aux élus que l'accès aux piscines du SIVOM des Trois Vallées soit gratuit pour l'ensemble des agents des communes membres (hors activités), y compris le personnel des CCAS.

Une réflexion a été menée en ce sens sur la ville de Mondeville : 1 accès/semaine (hors temps de travail) sur deux créneaux proposés : mardi soir et jeudi midi, par exemple.

Afin que cette gestion soit simple pour les régisseurs des piscines du syndicat, les agents devraient s'inscrire auprès de leur service RH qui ensuite transmet aux régisseurs le listing pour le mois.

De son côté, Mondeville propose aux agents du syndicat de participer gratuitement aux activités sportives proposées et financées par la ville, chaque mercredi en fin de journée.

→ Les membres du Comité valident à l'unanimité cette proposition qui participe à faire connaître les piscines du SIVOM des Trois Vallées.

3. Informations diverses

Suite à l'épisode de légionelles survenu sur la piscine de Colombelles, Madame la Présidente informe ses collègues que la société Dalkia propose de verser au syndicat une somme de 3 000 € permettant une prise en charge partielle des pertes d'exploitation (initialement, Dalkia proposait 2 000 €. Suite à plusieurs échanges avec son dirigeant, elle a été négociée à 3 000 €) ; sachant que Dalkia a pris à sa charge 5 000 € de travaux et d'analyses. De son côté, le SIVOM des Trois Vallées a également financés des travaux à hauteur de 6 000 € et supporté une perte d'exploitation de 11 000 €.

→ Le Comité Syndical est satisfait de cette proposition de la société Dalkia qui clos le dossier « légionelles ».

Fin de la séance : 18h57

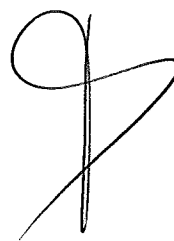
Le secrétaire de séance

Fabrice PINTHIER

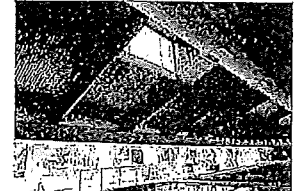
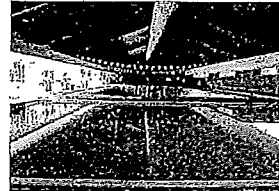
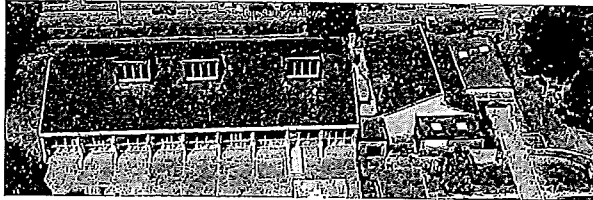


La Présidente

Hélène BURGAT



SIVOM DES TROIS VALLEES
PISCINE DE COLOMBELLES
ETUDE DE FAISABILITE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'AMELIORATION ENERGETIQUE
FICHE DE SYNTHÈSE Janvier 2020



	programme travaux	Coût travaux TTC compris honoraires divers	SUBVENTIONS ADEME (fond chaleur) et CEE	RESTE INVESTISSEMENT	Gain annuel en énergie après travaux (base 2020)	Modifications extérieures	Modifications Intérieures
SCENARIO 1							
Remplacement de la toiture à l'identique	Suppression amiante Toiture neuve avec garantie 10 ans	365 000 €	Néant	365 000 €	Néant	Néant	Néant

SCENARIO 2							
Remplacement de la toiture à l'identique	Suppression amiante Toiture neuve avec garantie 10 ans	1 125 000 €	91 000 €	1 034 000 €	9 500 € / an 206 000 kWh / an	100 m2 panneaux solaires	Assez importantes (plafond)
Recours aux énergies renouvelables	pose de 100 m2 panneaux solaires devant lucarnes						
Mise aux normes actuelles de l'isolation du bâtiment	Plafond surbaissé décoratif Intérieur Isolation murs et toiture Remplacement menuiseries extérieures						

SCENARIO 2 bis							
Remplacement de la toiture avec suppression des 3 chéneaux assés sur la zone des bassins	Suppression amiante Toiture neuve avec garantie 10 ans	1 320 000 €	191 000 €	1 129 000 €	14 500 € / an 316 000 kWh / an	Importantes (suppression des 3 lucarnes et 250 m2 panneaux solaires sur zone bassins)	très importantes (plafond + suppression lucarnes)
Recours aux énergies renouvelables	pose de 250 m2 panneaux solaires sur l'ensemble du versant Nord						
Mise aux normes actuelles de l'isolation du bâtiment	Plafond surbaissé décoratif Intérieur Isolation murs et toiture Remplacement menuiseries extérieures						

OPTIONS	
1: Pose de brise soleil motorisés et orientables en façade sud	75 000 €
2: Création d'une casquette auvent devant entrée principale	20 000 €
3: Création d'un local maître nageurs d'env 20 m2 en façade Nord	40 000 €
4: Etanchéité des 2 bassins par cuves Inox compris reprises carrelages des plages et suggestions maçonnerie (étude spécifique à faire)	1 000 000 €
5: Puits de jour Intérieur	20 000 €